

PROJET PEDAGOGIQUE
Périscolaire
Accueil de loisirs inclusif de Montboillon



**ACCUEIL DE
LOISIR INCLUSIF**

REPIT FAMILLE



**SOINS ET
FORMATIONS**

**MAIN DANS LA MAIN, SUR LE CHEMIN DE LA DIFFÉRENCE
ET DE LA TOLÉRANCE POUR LE BIEN GRANDIR DE TOUS**

1) Contexte

Présentation de l'organisateur

ASSOCIATION S.A.R.A.H



Créée fin 2017, elle a pour objet :

Ce projet en milieu rural, ouvert et partenaire d'une micro-crèche voisine, alliant rééducations paramédicales (orthophonie-kinésithérapie-psychomotricité-ergothérapie-soins infirmiers), accompagnement psychologique et éducatif et temps de garde et de loisirs à destination des enfants en situation de handicap et plus particulièrement des enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux.

- **Regrouper les professionnels** et mutualiser leurs compétences autour du handicap.
- Apporter une réponse accompagnée pour tous et en particulier aux enfants en situation de handicap sans solution.
- Favoriser la mise en œuvre des rééducations **en diminuant les temps de transport** pour les enfants et les parents quand les professionnels de la santé sont en libéral.
- **Organiser la garde** des enfants en situation de handicap entre les rééducations et les accompagnements en privilégiant l'accès aux loisirs et plus particulièrement au **sport**.
- Offrir ainsi **du soutien** et du **répit** aux parents.
- Privilégier **une dynamique inclusive** et **la mixité** entre personnes ordinaires et enfants en situation de handicap.

Siège social



4 rue de l'église
70700 Montboillon

Organisation :

- L'objet social

L'association S.A.R.A.H (Soins-Activités-Répit-Adaptés-Handicap) a donc été créée le 19 décembre 2017.

L'assemblée constitutive s'est réunie ce même jour à Montboillon.

L'association S.A.R.A.H a pour but d'accompagner les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Ainsi, elle pourra organiser toutes les activités, les manifestations ou publications répondant à son objet.

- Ses membres

- **Le bureau :** Il est constitué de 3 personnes.
 - 1) **Sylvette Chevreux-Pernin :** *Présidente.*
 - 2) **Christelle Piana :** *Trésorière.*
 - 3) **Aurélié Domogalla :** *Secrétaire.*

- **Le conseil d'administration :** il est représentatif de l'Association : mutualisation, coordination et coopération de toutes les personnes.
 - 1) **Valérie Maître :** *Membre CA.*
 - 2) **Nathalie Machefaux :** *Membre CA.*
 - 3) **Marc Paulien :** *Membre CA.*
 - 4) **Pamela Clavier :** *Membre CA.*

Objectifs :

- Pour faciliter l'accès aux soins paramédicaux en milieu rural.
- Pour assurer la continuité des parcours des enfants en situation de handicap.
- Pour compléter l'offre actuelle proposée par les établissements médico-sociaux.
- Pour proposer une dynamique inclusive.
- Pour favoriser la mixité.
- Pour soutenir les parents d'enfants en situation de handicap.

Le projet de l'Association S.A.R.A.H repose sur 4 objectifs :

1. **Réponse coordonnée au niveau des rééducations paramédicales et de l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap**
2. **Répit et soutien pour les parents**
3. **Former et informer**
4. **Mutualisation et inclusion**

2) Notre projet de fonctionnement :

Présentation de l'accueil

- L'environnement :

Le site est un accueil de loisirs sans hébergement se situant au sein de l'Association S.A.R.A.H sur la commune de Montboillon.

- Les locaux :



L'Accueil sera situé au sein d'un bâtiment neuf loué, en plein cœur de la nature, par l'Association S.A.R.A.H.

Le bâtiment est accolé à la micro-crèche Les ateliers des sens. Les deux structures sont reliées une porte commune.

A l'extérieur, un terrain multisports, une terrasse avec sol amortissant et un coin herbe seront à disposition.

Son local sera constitué de :

- 1 hall d'accueil
- 1 pièce dédiée aux parents (temps de parole)
- 1 pièce de vie commune
- Cuisine/Buanderie
- Sanitaires
- 1 grande pièce de psychomotricité
- Salles de soins.
- 1 pièce détente avec une salle type Snoezelen.
- Chambre

Le public accueilli :

L'Accueil de loisirs inclusif reçoit les enfants en situation de handicap et les enfants ordinaires âgés de 3 ans à 12 ans. En tout une vingtaine d'enfants seront accueillis en même temps dans le même lieu. Une dérogation au niveau de l'âge sera envisagée, dans la mesure du possible, pour les enfants en situation de handicap.

Les dates et horaires d'ouverture :

HORAIRES D'OUVERTURE	
ACM	Montboillon
Ouverture	7H 30/ 18H30

Horaires

Demi-journée matin	7h30-12h
Demi-journée après-midi	13h-18h30
Journée	7h30-18h30

Les arrivées se font de manière échelonnée entre 7h30 et 9h15 pour le matin.

Les départs du matin se font avant 12h.

Les arrivées se font de manière échelonnée entre 13h15 et 14h pour l'après-midi.

Les départs se font à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30.

- Pendant les périodes scolaires :

Le mercredi et le vendredi

Tarifs et modalités d'inscriptions.

Nos tarifs sont définis par demi-journées ou journées complètes

Ils incluent les goûters et les repas

Une cotisation annuelle de 20 € est demandée à l'inscription.

	Demi-journée (matin sans repas)	Demi-journée (après-midi)	Journée complète (avec repas)
Tranche 1	14 €	16 €	32 €
Tranche 2	16 €	18 €	36 €
Tranche 3	18 €	20 €	40 €

L'inscription se réalise en plusieurs étapes afin de pouvoir mieux comprendre les besoins de l'enfant et les attentes des parents.

Une demande de pré-inscription se fait via le site internet de l'Association S.A.R.A.H.

La directrice coordinatrice prend ensuite contact avec la famille et propose une première rencontre.

Lors de cette première rencontre, sont expliqués les objectifs de l'Association S.A.R.A.H ainsi que le fonctionnement mais sont également recueillis, via une fiche Ressource, les éléments administratifs, médicaux et développementaux de l'enfant mais aussi les attentes des parents en terme de temps de garde, de prise en soin ou de répit.

Cette première rencontre permet de créer une atmosphère de confiance et un véritable partenariat entre l'Association S.A.R.A.H et la famille.

Suite à cette rencontre, la directrice coordinatrice transmet à l'équipe des professionnels de santé et à l'équipe encadrante les besoins et les attentes des parents. Ces équipes mettent tout en œuvre pour répondre positivement à la demande.

Dans un second temps, la directrice recontacte les familles et propose la solution de garde (en terme de jours et/ou d'heures mais aussi en terme de pédagogie) et de prise en charge si nécessaire. Quand les parents sont d'accord avec la proposition, le dossier administratif d'inscription est alors lancé. A partir de leur revenu, un devis au niveau des tarifs sera réalisé. Les documents (vaccination, autorisation parentale, droit à l'image...) sont demandés et en règle. Quand tous les éléments sont remplis, l'inscription définitive peut se concrétiser.

Les parents signent le règlement intérieur et valident le projet pédagogique.

Les axes d'actions et les objectifs pédagogiques

- Prise en compte du protocole sanitaire

L'accueil de loisirs inclusif SARAH respectera le cadre sanitaire pour le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs, établi par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, pour l'année scolaire 2022-2023. Le suivi sanitaire sera assuré par la directrice coordinatrice de l'accueil. (Cf copie en annexe).

- Les axes d'action

Durant l'année scolaire, différents axes seront mis en valeur :

- Proposer des activités diversifiées accessibles à tous (ex : manuelle/sportive)
- Favoriser la participation de chacun en organisant l'espace de manière à accueillir les enfants en situation de handicap et en facilitant leur autonomie
- Favoriser le bien être de chacun en milieu collectif
- Reconnaître et respecter chaque enfant quelle que soit sa singularité, tout en valorisant ses propres capacités à travers différentes actions
- Rendre possible l'inclusion intergénérationnelle

- Objectifs opérationnels

Autour de ces axes l'Association S.A.R.A.H souhaite :

- Développer des actions autour de la médiation animale
- Développer des actions autour de la médiation sportive

- Développer des actions autour de la communication et de la musique
- Adapter les activités (durée, difficulté)
- Respecter le rythme de chacun
- Mettre en œuvre des actions développant l'inclusion et l'esprit de coopération

L'équipe :

- Une directrice/coordinatrice en formation BAFD
- Une directrice adjointe
- Une personne AES (accompagnement éducatif et social)
- Une animatrice titulaire du BAFA
- Une personne en charge de l'entretien

- Le rôle de chacun

L'équipe d'animation a des rôles spécifiques qui seront identifiés et connus de tous avant la période :

Auprès des enfants

- ✓ Être garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- ✓ Être à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- ✓ Être force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- ✓ Savoir adapter les activités à l'âge des enfants mais aussi au handicap de chacun.
- ✓ Faire part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- ✓ Utiliser les outils de compensation des enfants en situation de handicap (CAA, Motilo, séquentiel...)
- ✓ Être cohérente dans son attitude et son comportement.

Entre collègues

- ✓ Respecter ses collègues.
- ✓ Savoir travailler en équipe et écouter l'autre.
- ✓ Echanger et partager
- ✓ Participer activement aux réunions de préparation.
- ✓ Accepter la remise en question et a un positionnement sur son action.

Avec les parents

- ✓ Echanger avec les parents sur la journée de leur enfant oralement ou à l'écrit. (Cahier de suivi)
- ✓ Savoir répondre à des demandes d'organisation ou savoir orienter vers les personnes concernées.
- ✓ Rassurer les parents de façon positive sans dramatiser.

Pour se faire, la direction :

- ✓ Est garant de la sécurité de chacun.
- ✓ Veille à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil (règlement intérieur...) et de faire appliquer les valeurs du projet pédagogique.
- ✓ Gère l'équipe d'animation et se donne les moyens d'être présente sur le terrain afin d'évaluer le travail accompli et de mieux cibler les besoins de l'équipe.
- ✓ Veille à rester disponible pour les enfants, l'équipe et les parents. Elle gèrera les différents conflits que ce soit entre animateurs ou même avec les enfants.
- ✓ Réalise le projet pédagogique en collaboration avec l'équipe d'animation ;
- ✓ A une fonction d'animatrice ;
- ✓ Vérifie les fiches d'inscriptions en cas d'allergies, le droit à l'image, la prise en charge des enfants ;
- ✓ Informe les familles sur le déroulement de la journée (avec les animatrices) ;
- ✓ Vérifie et s'implique aux tâches ménagères ;
- ✓ Est référent pour les familles et les personnes extérieures ;
- ✓ Gère les plannings des animateurs.
- ✓ Gère le planning des enfants qui ont des soins paramédicaux

Les règles de vie

L'équipe s'engage à respecter et à faire respecter les principales règles de vie.

Il s'agit d'établir une cohérence au sein de l'équipe, ce qui permettra d'apporter de meilleurs repères aux enfants et de créer un milieu de vie collective sécurisant.

Il faut donner tous les outils nécessaires à l'enfant pour le guider dans son développement personnel et collectif tout en lui fixant des limites. Il doit savoir ce qu'il peut et ne peut pas faire.

L'exclusion du groupe d'un enfant pour quelques raisons que ce soit ne peut être acceptée. L'équipe veillera à adapter de façon réfléchie son attitude et son langage. Il ne sera pas toléré non plus un non-respect du matériel mis à disposition par les enfants ou par l'équipe ; et un non-respect des autres. Le respect des horaires est également important.

Les temps de pause se feront après le repas et avant le goûter.

Projet de fonctionnement

La vie quotidienne

Journée type :

heures	Activités/soins
7h30-9h15	accueil échelonné. Jeux libres dans la salle de vie ou salle temps calme
9h15-9h45	Présentation journée et personnes présentes
9h45-10h	WC ou changes
10h-10h45	Activités préparées et/ou activités choisies
10h45-11h	Boissons
11h-11h45	Activités libres ou choisies
11h45-12h	WC ou changes et lavage mains Mise de table et aide
12h -13h	Repas
13h-13h15	Débarrassage table
13h15-13h30	Hygiène dentaire/Sanitaires
13h15-14h	Accueil des enfants de l'après-midi
13h30-15h	Temps repos pour ceux qui font la sieste
13h30-14h30	Temps calme
14h30-14h45	Présentation activité après-midi
14h45-15h45	Prises en charge selon les besoins spécifiques. Les autres sont en activités avec une AMP ou en inclusion si possible
15H45-16h	WC/Changes et lavage mains
16h-16h30	goûter
16h30-17h30	Jeux libres
16h30-18h30	Départ échelonné
18h30	Fermeture

Durant chaque temps de la vie quotidienne, les enfants en situation de handicap seront accompagnés afin de répondre à leurs besoins spécifiques tout en les incluant au groupe.

- L'accueil du matin :

Les parents peuvent emmener les enfants à partir de 7H30 et jusqu'à 9h15 en accueil échelonné

Une des salariées référente handicap (directrice ou AES) et une animatrice seront présentes pour accueillir l'enfant et écouter si nécessaire les recommandations des parents.

Les enfants auront la possibilité de choisir l'activité mis à disposition (jeux symboliques, dessin, pâte à modeler...). L'accueil échelonné se termine vers 9h15 et à 9h30, un rituel de regroupement sera organisé afin de présenter le déroulement de la journée et de nommer les enfants présents. Ce rituel se fera sous une forme de comptine mimée et aura aussi l'objectif de sensibiliser au handicap.

- L'accueil du soir :

Après le goûter vers 16h30, les enfants peuvent profiter de l'extérieur, de la salle Snoezelen, de la salle d'intégration neurosensorielle ou de la salle pour des jeux libres. Le départ échelonné des enfants se fait à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30. Un salariée a la charge du départ des enfants et se doit d'échanger sur la journée avec les familles.

- Le repas, le goûter et la sieste :

Les repas seront préparés par un prestataire. Les salariées réchauffent les repas. Les enfants peuvent participer à la mise en place de la table. Les enfants en situation de handicap et les plus petits se feront aider par les plus grands ou par une salariée.

Avant de passer à table, les animateurs veillent à ce que les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains.

A la fin du repas, selon leur besoin les enfants peuvent aller à la sieste ou en temps calme.

Une salle de sieste est à leur disposition. La salle Snoezelen et la salle d'intégration neurosensorielle permettront un retour au calme.

Le temps calme sera encadré par un binôme et sera sous forme de séance de relaxation (musique douce, contes)

Les types d'activités

Elles débutent un peu avant 10H pour la matinée et autour de 14H30 pour l'après-midi.

Les activités ont été prévues au préalable lors de réunions de préparation pour la réalisation d'une programmation réfléchiée et adaptée au public accueilli et en lien avec les valeurs du projet éducatif.

- Mercredi :

▪ matin :

Tous les mercredis matins, une professeure APA, intervenante extérieure, sera présente.

Elle proposera un mercredi sur deux, aux enfants et à toutes personnes présentes des activités de sport adapté par thème. (ce qui roule, cirque...)

Et les autres mercredi, elle fera des séances individuelles pendant que l'équipe d'encadrement proposera des activités autour de sa thématique 'L'éveil des sens ».

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser le développement des conduites motrices et leurs adaptations dans le quotidien (autonomie).
- Développer les capacités organiques et foncières (force, endurance, souplesse...) et lutter contre la sédentarité et l'obésité.
- Développer certaines capacités cognitives telles que : repères espace/temps, mémorisation, adaptation du comportement à la tâche, schéma corporel...
- Développer les effets structurants de la personnalité, contribuer à la valorisation de l'enfant, être en relation et s'exprimer corporellement.
- Participer à la vie sociale dans le milieu ordinaire : situation d'inclusion.

Ces activités se dérouleront soit sur le terrain multisports de l'Association, soit dans le village quand le temps le permettra. Sinon à l'intérieur, dans la salle de psychomotricité. Bien évidemment, le respect du rythme de chacun et de ses capacités seront prises en compte.

En parallèle de cette activité, certains enfants bénéficieront de leur prise en soin, d'autres profiteront des salles d'aménagement (Snoezelen...) ou d'activités manuelles autour de la sensorialité.

▪ **L'après-midi :**

Un mercredi/deux(semaine paire), l'Association Musicaal interviendra au sein de l'accueil loisirs inclusif SARA.H.(Cf projet complet en annexe).

Utiliser la musique comme médiateur de l'inclusion :

- Pour favoriser l'expression des choix, préférences, émotions (acquisition vocabulaire CAA)
- Pour favoriser la socialisation, l'inclusion et l'appartenance à un groupe
- Accéder à une expérience de création artistique
- Favoriser l'auto détermination et la capacité à faire des choix

L'autre mercredi, l'équipe d'encadrement proposera toute une activité de sa thématique « l'éveil des sens ».

- **Vendredi :**

▪ **Le matin :**

Activités autour de l'éveil des sens. Entre chaque période de vacances, l'équipe abordera un sens différent.

De septembre à octobre : la vue

De Novembre à Décembre : l'odorat

De Janvier à Février : le goût

De Mars à Avril : l'ouïe

De mai à juin : le toucher

▪ **L'après-midi :**

Un vendredi par mois, l'animatrice de l'EHPAD de GY accompagnera des résidents au sein de l'accueil de loisirs inclusif SARAH pour partager des activités communes :

- Cuisine
- Activités manuelles
- Jeux société
- Musique
- ...

L'objectif est d'aborder le VIVRE ENSEMBLE malgré la différence à travers des activités adaptées et accessibles à tous.

Les autres vendredis, les séniors de Montboillon transmettront aux enfants présents leur savoir-être et leur savoir-faire :

- Jardinage
- Bricolage
- Contes et Histoires
- Musique
- ...

Les objectifs pédagogiques :

- Développer leurs compétences pour mieux appréhender leur quotidien
- Mieux appréhender le monde extérieur
- Apprendre à communiquer
- Respecter les règles de vie
- Sensibiliser au monde qui les entoure
- Permettre à chaque enfant selon leur besoin et leur compétence de participer à toutes les activités proposées
- Aborder le Vivre ensemble et la socialisation
- Favoriser la prise en charge individuelle dans le collectif
- Permettre d'améliorer les compétences sensorielles non automatisées pour favoriser leur développement et leur épanouissement
- ...

Les relations

- Les relations avec les enfants :

Les salariées veilleront au bon déroulement du séjour des enfants tant dans les moments de la vie quotidienne que pendant les activités. Ils s'assureront que les enfants trouvent une réponse à leurs attentes. Ils veilleront à être impartiaux et feront attention à ne jamais dévaloriser un enfant seul ou au sein d'un groupe. Ils ne critiqueront pas une activité ou une attitude lors d'un jeu même s'ils pensent que l'enfant pourrait faire autrement. Ils leur apporteront tous les outils nécessaires au bon déroulement de l'activité ou du jeu.

Les salariées Référents handicap (AES et Directrice) veilleront particulièrement à la bonne intégration de l'enfant en situation de handicap en terme de socialisation mais aussi en terme de compétences motrices et/ou cognitives. Son rôle sera de palier la difficulté.

Les salariées se doivent d'avoir une tenue correcte, dans leur langage et dans leur comportement, vis-à-vis des enfants. En aucun cas, une salariée ne doit faire preuve de violence, aussi bien verbale que physique, face à un enfant.

-Les relations avec les familles :

Les salariées en charge du départ et de l'arrivée des enfants veilleront à échanger avec les familles sur la journée de leur enfant. L'accueil est un moment important pour les parents, ils nous confient ce « qu'ils ont de plus cher ».

Même pour des enfants « difficiles », les salariées présenteront toujours des moments positifs et évolutifs, car il y en a pour chaque enfant.

- Les relations entre salariées :

Les salariées ont un but commun : le bien-être de l'enfant. Pour cela, elles veilleront à s'accorder, laissant leurs affinités de côté ou du moins elles feront leur maximum pour travailler ensemble en harmonie et en cohérence, les uns avec les autres.

Elles veilleront à avoir une tenue et un comportement corrects vis-à-vis des collègues.

Aucun manque de respect quel qu'il soit n'est toléré.

Les réunions

- Réunions de préparation :

Elles permettent la réalisation du planning d'activités, de réfléchir ensemble sur la mise en œuvre du projet pédagogique et de préparer les temps d'activités en équipe.

Elles permettent également la création d'une cohésion de groupe.

- Réunions bilan :

Ce sont les réunions mises en place, notamment en fin de période, entre chaque vacances.

Evaluation

L'évaluation s'effectue de façon continue à tout moment de la journée à travers différents points :

- Nombre de réalisations,
- Observation des comportements, implication individuelle des enfants,
- Bilan qualitatifs hebdomadaires avec les enfants et les animateurs.

D'un point de vue individuel, l'évaluation des salariées sera basée sur le respect du présent projet pédagogique et plus particulièrement deux aspects :

- La vie quotidienne : respect des rythmes et des règles de vie, inclusion, participation des enfants, liens avec les familles...
- Les projets d'activités : choix, diversité, d'où viennent les propositions ? préparation et satisfaction des enfants...
- Un cahier de suivi quotidien qui sert de lien entre les salariées présentes le matin, de journée et d'après midi.

Annexes



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CADRE SANITAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023